

Lettre aux parents

Madame, Monsieur

Votre enfant n'aura pas classe le 28 avril. Comme le 31 mars dernier, les enseignants seront en grève avec les salariés du public et du privé.

Sous prétexte que le Code du travail serait trop compliqué et que simplifier les licenciements permettrait de mieux embaucher, le gouvernement attaque les droits des salariés. La jeunesse, particulièrement touchée par le chômage, ne s'y est pas trompée.

Nous serons dans la rue aux côtés des jeunes, des salariés du privé pour nous opposer, entre autres à :

- ✓ la facilité de licencier pour motifs économiques ;-
- ✓ la remise en cause des 35 heures, avec des heures supplémentaires qui pourraient ne plus être payées ou beaucoup moins et avec l'obligation de les accepter ;
- ✓ des accords de branches moins favorables que le Code du travail, à l'inverse d'aujourd'hui ;
- ✓ la limitation voire à la suppression des visites médicales pour les salariés.

Le débat sur le travail doit s'engager non pas sur la limitation des droits des salariés, mais sur la construction de droits nouveaux : faciliter l'offre de formation, améliorer les conditions de travail, prévenir la santé au travail pour faire face à la situation économique et sociale et au chômage.

Nous nous engageons à vos côtés et comptons sur votre soutien et votre compréhension.

Les enseignants en grève.
Ecole Aimé Legall, Mouans-Sartoux.